

PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Cabinet du Préfet
Bureau de la communication interministérielle

Fort-de-France, le 17 février 2016

Dossier de presse

Dispositif des élèves pairs



*Remise de diplômes
Février 2015*

Contact réservé aux médias :

Nathalie CHAMPLONG 05-96-39-39-20 ou 06-96-28-34-42 - nathalie.champlong@martinique.pref.gouv.fr

Ghislaine ANGLIONIN 05-96-39-39-21 ou 06-96-23-19-93 – ghislaine.anglionin@martinique.pref.gouv.fr 1/3

Le dispositif

Le conseil des pairs consiste à rendre les élèves acteurs de leur propre sécurité. Il permet à certains jeunes, éprouvant des difficultés à se confier à un adulte, de pouvoir se tourner vers un camarade, qualifié de pair, volontaire pour exercer cette fonction et évalué par un psychologue.

Le pair reçoit à cet effet une sensibilisation particulière par les personnels de la Brigade de Prévention de la Délinquance Juvénile (BPDJ) aux problématiques de sécurité et aux vulnérabilités pouvant être éprouvées par certains jeunes dans leur milieu familial, social ou scolaire.

Les pairs jouent en effet un rôle très important à l'adolescence et peuvent se révéler plus aptes que les adultes à comprendre certaines situations factuelles et à intervenir avec plus de pertinence dans certaines difficultés de la vie scolaire.

Il s'agit de mobiliser les capacités de certains jeunes disposant de compétences de médiateurs naturels vis à vis de leurs camarades.

L'objectif est de les rendre conscients de cette faculté et de les aider à la développer au profit de leurs camarades tout en veillant aussi à les rendre plus conscients de leurs propres limites (protection du pair).

Pour les jeunes qui acceptent cette fonction de pair, il s'agit de les responsabiliser et de leur faire confiance tout en les faisant participer différemment à la vie de l'école et en leur apprenant à répondre aux situations difficiles. Cette qualité de pair doit les conduire à développer un sentiment d'appartenance et de reconnaissance ainsi que l'estime de soi. Il contribue à l'apprentissage à la citoyenneté.

Ce dispositif doit permettre de faire baisser les violences quotidiennes et les incivilités qui participent à une détérioration de la qualité de vie au sein de l'établissement.

Les objectifs

Pour la Gendarmerie :

- Disposer de relais au sein des diverses classes en mesure de poursuivre la veille de sécurité auprès des jeunes scolarisés ;
- Aider les pairs à créer un sentiment de confiance notamment avec les élèves les plus en difficulté au plan relationnel et en favorisant le maintien d'un bon climat de camaraderie dans la classe ;
- Développer chez le pair le souci de l'autre en portant son attention sur les élèves en souffrance ou présentant des comportements déviants (replis sur soi, baisse des résultats scolaires, fugues, etc.) ;
- Faire baisser la violence en modifiant les comportements et en développant la maîtrise de soi ;
- Aider les pairs à constituer des relais utiles de leurs camarades auprès des adultes référents (référents CESC, Correspondant Gendarmerie Sécurité de l'École (CGSE), Brigade de Prévention de la Délinquance Juvénile (BPDJ), éducateur de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ), etc.).

Contact réservé aux médias :

Nathalie CHAMPLONG 05-96-39-39-20 ou 06-96-28-34-42 - nathalie.champlong@martinique.pref.gouv.fr

Ghislaine ANGLIONIN 05-96-39-39-21 ou 06-96-23-19-93 – ghislaine.anglionin@martinique.pref.gouv.fr 2/3

Pour l'éducation nationale :

- Responsabiliser les élèves à leur propre sécurité en organisant la régulation par les pairs des relations entre élèves ;
- Développer l'esprit de groupe et la solidarité entre élèves au sein des différentes classes ;
- Développer chez les élèves la faculté de résoudre les conflits par le dialogue et non par la violence ;
- Faciliter les échanges et améliorer les relations entre élèves ainsi qu'entre élèves et professeurs ;
- Participer à l'éducation à la citoyenneté et au respect des autres ;
- Créer un climat propice aux études ;
- Sanctionner la fonction de pair par une reconnaissance particulière et valorisante.

Public visé

Les élèves qui se portent volontaires et qui ont envie d'apporter une plus-value au climat de leur classe, en instaurant des relations de confiance, basées sur l'empathie et le souci de l'altérité.

Les élèves des classes de seconde et de première année professionnelle sont plus particulièrement sensibilisés à chaque rentrée scolaire afin de pérenniser le dispositif sur les années suivantes.

Bilan

	2009-2010 Volontaires/retenus	2010-2011 Volontaires/retenus	2011-2012 Volontaires/retenus	2012-2013 Volontaires/retenus	2013-2014 Volontaires/retenus	2014-2015 Volontaires/retenus
TRINITÉ	26	43	45	47	47	75
FRANÇOIS	-	111	54	25	27	23
BELLEFONTAINE	-	-	-	31	21	9
LORRAIN	-	-	-	-	35	35
MARIN						46
TOTAL	26	154	99	103	130	188

Pour l'année 2015/2016, 155 élèves ont intégré le dispositif ; ce qui amène à 769, le nombre de jeunes formés comme élèves-pairs en Martinique.

Les récipiendaires pour l'année 2015/2016

- **Trinité** : Cité scolaire Frantz Fanon (54 élèves) ;
- **François** : LPO La Jetée (38 élèves) ;
- **Lorrain** : LPO Joseph Pernock (17 élèves) ;
- **Bellefontaine** : LPO Nord Caraïbes (20 élèves) ;
- **Marin** : LP Nérès (21 élèves).

Contact réservé aux médias :

Nathalie CHAMPLONG 05-96-39-39-20 ou 06-96-28-34-42 - nathalie.champlong@martinique.pref.gouv.fr

Ghislaine ANGLIONIN 05-96-39-39-21 ou 06-96-23-19-93 – ghislaine.anglionin@martinique.pref.gouv.fr 3/3